

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2011

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Absents représentés : M. PELLETIER 6^{ème} adjoint (pouvoir à M. MASSON), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), M. MONACO (pouvoir à Mme RICHE), Melle WALUSINSKI (pouvoir à Mme SALIN), Mme GROSCLAUDE (pouvoir à M. LALLET).

Secrétaire de séance : M. POYAT.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

I - Compte administratif et compte de gestion 2010

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Yves, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur KIBLOFF Marc, adjoint aux finances, présente et commente chapitre par chapitre les résultats du compte administratif de la commune de l'exercice 2010.

Les résultats de clôture, avec les reports N-1, sont les suivants :

▪ **Section de fonctionnement**

Dépenses	3.125.668,20 €
Recettes	3.335.287,81 €
Excédent	209.619,61 €

▪ **Section d'investissement**

Dépenses	1.427.541,52 €
Recettes	1.702.592,14 €
Excédent	275.050,62 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la Trésorerie de Brou.

- ✓ Le Conseil municipal, après avoir entendu le premier adjoint, et après que le maire a quitté la salle de réunion, approuve le compte administratif 2010 du budget communal, par vingt cinq voix pour et deux abstentions (Monsieur LALLET et Madame GROSCLAUDE par procuration).

II - Modification des restes à réaliser 2010 et du budget primitif 2011

Monsieur le maire en introduction précise que la préfecture, dans le cadre du contrôle qu'elle exerce sur les budgets communaux, souhaite une certaine unité dans la présentation des restes à réaliser des collectivités du département. L'état transmis ne devant reprendre que les opérations d'investissement qui ont débuté dans l'année considérée.

D'autre part, le budget primitif 2011 a été voté le 8 février 2011, avec reprise anticipée des résultats 2010, avant la clôture définitive, par le trésorier, des comptes de la commune sous la forme du compte de gestion. Après prise en compte des derniers bordereaux de recettes, les résultats définitifs sont légèrement différents de ceux repris par anticipation sur le budget primitif 2011.

Ces deux motifs justifient l'aménagement du budget primitif 2011 de la commune sous la forme d'une décision modificative d'ajustement.

Monsieur KIBLOFF développe ensuite le détail des modifications proposées qui ont fait l'objet d'états détaillés annexés à la convocation du Conseil municipal et qui donnent les nouveaux totaux suivants par chapitre. Les totaux par sections restant inchangés.

1 - Investissement / dépenses = 2.106.000 €uros

▪ Restes à réaliser 2010	250.000 €uros
▪ Chapitre 16	640.000 €uros
▪ Chapitre 20	56.000 €uros
▪ Chapitre 21	576.000 €uros
▪ Chapitre 23	584.000 €uros

2 - Investissement / recettes = 2.106.000 €uros

▪ Restes à réaliser 2010	179.650 €uros
▪ Chapitre 001	275.050 €uros
▪ Chapitre 021	250.000 €uros
▪ Chapitre 024	150.000 €uros
▪ Chapitre 040	138.000 €uros
▪ Chapitre 10	225.000 €uros
▪ Chapitre 13	218.805 €uros
▪ Chapitre 16	669.495 €uros

3 - Fonctionnement / dépenses = 3.550.851 €uros

- Sans changement

4 - Fonctionnement / recettes = 3.550.851 €uros

▪ Chapitre 002	209.619 €uros
▪ Chapitre 64	19.732 €uros

- ✓ Le Conseil municipal décide, par vingt cinq voix pour et deux abstentions (Monsieur LALLET et Madame GROSCLAUDE par procuration) de procéder comme ci-dessus à l'aménagement du budget primitif 2011 de la commune.

III - Acquisition de parcelles au hameau Le Petit Beaufour

Monsieur MASSON expose que la voie d'accès au hameau du Petit Beaufour est une parcelle privée dont l'usage public a été négocié entre la municipalité de Brou et la propriétaire il y a plusieurs décennies. Depuis la commune entretient régulièrement cette parcelle privée qui présente tous les aspects d'une voirie communale.

La propriétaire, dans un courrier reçu en mairie, propose de régulariser cette situation et de céder gratuitement à la commune cette parcelle cadastrée ZD 115.

Monsieur le maire précise que dans le cas d'un accord du Conseil municipal, il conviendra de solliciter les services du Domaine et de diligenter une enquête publique pour intégrer cette acquisition au domaine public. A la demande de Monsieur LALLET, Monsieur MASSON confirme que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et du commissaire enquêteur.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

IV - Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal présents qu'il a été sollicité par des commerçants ambulants qui souhaitent proposer de la petite restauration rapide aux campeurs du camping de la base de loisirs. Il précise qu'il a donné son accord sous réserve que la vente ait lieu sur le parking, ne débute qu'après la fermeture de la buvette de la base de loisirs et que les plats à disposition de la clientèle n'entrent pas en concurrence directe avec les soirées dispensées au Grill du Parc.

Il consulte l'assemblée sur la fixation d'un tarif d'occupation de l'espace public pour ce genre d'activité, sachant qu'il existe déjà un tarif à la journée voté à 20 Euros, et propose de l'arrêter à 12 Euros pour un laps de temps arrondi à la demi-journée ou la soirée.

Ce nouveau tarif pouvant servir au commerce de pizzas qui s'installe place de l'hôtel de ville le lundi.

✓ Avis favorable ; abstention de Madame VOUZELAUD Marie-Christelle.

V - Avis du Conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure-et-Loir

Monsieur le maire informe le Conseil qu'en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le préfet d'Eure-et-Loir a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté le vendredi 20 mai 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

La loi prévoit une consultation obligatoire des collectivités concernées par les propositions de ce projet de schéma dans un délai de trois mois.

La communauté de communes du Perche-Gouet est concernée par le rattachement « obligatoire » de la commune de Chapelle-Guillaume qui n'avait pas souhaité intégrer la communauté de communes lors de sa création.

Monsieur MASSON précise que chacune des communes composant l'E P C I doit dans un délai de trois mois donner son avis sur ce rattachement. Il confie ensuite la parole à Monsieur RESTEGUE qui complète ses propos d'un historique concis et exhaustif.

Pour conclure la présentation du sujet à l'ordre du jour, Monsieur le maire rend compte d'une décision du bureau de la communauté de communes qui souhaite une uniformisation des délibérations des communes membres qui accompagneraient un avis favorable de propositions concrètes d'intégration financières.

La délibération type pourrait prendre la forme suivante :

Le Conseil municipal :

Considérant qu'en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le préfet d'Eure-et-Loir a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté le vendredi 20 mai 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ;

Considérant que la loi prévoit une consultation obligatoire des collectivités concernées par les propositions de ce projet de schéma dans un délai de trois mois ;

Considérant que la commune de Brou est concernée par le rattachement de la commune de Chapelle-Guillaume, isolée de la communauté de communes du Perche-Gouet ;

Après en avoir délibéré :

- ✓ **Formule un avis favorable** à l'intégration de la commune de Chapelle-Guillaume à la communauté de communes du Perche-Gouet, mais :
 - Considérant le fait que la communauté de communes du Perche-Gouet est créée depuis décembre 2004, que de nombreux investissements ont été réalisés et que la commune de Chapelle-Guillaume a eu la possibilité d'intégrer cette communauté de communes lors de sa création ;

Le Conseil municipal émet les conditions suivantes :

- Règlement de la commune de Chapelle-Guillaume au profit de la communauté de communes, d'une participation correspondant aux investissements réalisés par la communauté de communes, depuis sa création, selon des critères et des modalités à définir par la communauté de communes, en concertation avec la commune de Chapelle-Guillaume.
- Transfert des charges scolaires calculées sur frais de fonctionnement réels, conformément au compte administratif 2010 de la communauté de communes.
- Diagnostic d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune de Chapelle-Guillaume achevé avant intégration ; sinon réalisation par la communauté de communes avec financement par la communauté de communes à hauteur du coût par installation pris en charge lors de la réalisation de ce diagnostic sur les quinze communes actuelles, la différence éventuelle étant alors à la charge de la commune de Chapelle-Guillaume.
- Résorption des zones blanches haut débit réalisée sur le territoire de la commune de Chapelle-Guillaume avant intégration ; sinon réalisation par la communauté de communes avec financement par la communauté de communes à hauteur du coût moyen par habitant de l'investissement déjà réalisé sur les quinze communes ; la différence étant à la charge de la commune de Chapelle-Guillaume.

VI - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 28

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal par sa délibération du 29 mars 2007 a décidé de charger le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, en se réservant la faculté d'y adhérer, et que le contrat groupe proposé, d'une durée de quatre ans, arrive à échéance le 1^{er} janvier 2012.

- ✓ Le Conseil municipal charge, à nouveau, le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative couvrant les risques statutaires du personnel de la commune.

VII - Le Conseil municipal entend ensuite la présentation des rapports annuels suivants :

- Prix et qualité du service d'élimination des déchets par le SICTOM Brou - Bonneval - Illiers-Combray.
- Fonctionnement des marchés d'approvisionnement et foires de la commune dans le cadre de la délégation de service public accordé à l'Eurl MANDON.
- Présentation du rapport d'activité de GrDF sur la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

✂ Monsieur le maire donne communication de courriers :

- de Monsieur DOUSSET Dominique, Conseiller général, informant que la commission permanente du Conseil général a attribué à la commune de Brou les subventions suivantes au titre du FDAiC 2011 :
15.000 €uros pour la réfection de la charpente et de la couverture de l'église Saint-Lubin – 5.009 €uros pour la réfection de la toiture - terrasse du bâtiment de la P M I – 2.864 €uros pour des travaux de rénovation au centre équestre – 6.160 €uros pour des travaux de rénovation de la rue des Changes – 22.590 €uros pour divers travaux de voirie communale.
- du Conseil général informant de l'attribution à la commune d'une subvention de : 302,40 €uros dans le cadre de l'aide aux actions de plantations au titre de l'année 2011, destinée à financer une haie brise vent de 378 ml au lieudit « La Petite Noue ».
- de Monsieur le Préfet faisant connaître qu'il n'a pas pu réserver une suite favorable aux demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, sollicitées par la commune pour les opérations suivantes : la réfection de la couverture de l'église (deuxième tranche) – le ravalement du bâtiment abritant les salles de réunion.
- de remerciements reçus pour versement de la subvention communale : Association Familles Rurales – Brou Association Jeunesse Espoir (BAJE).

✂ Monsieur le maire fait part :

- que la ville, inscrite au concours de « la ville la plus sportive de la région Centre », s'est classée sixième sur les vingt collectivités participantes.
- que les quatre jeunes adolescentes de la section danse de l'Etoile de Brou, présentées au concours national, ont obtenu une place sur le podium et leur adresse toutes ses félicitations. Comme convenu, il sera procédé au versement de la seconde moitié de la subvention exceptionnelle accordée.

TOUR DE TABLE

➤ Monsieur LALLET remercie les services techniques pour l'aide apportée à la « fête des voisins » organisée dans son quartier.

Félicite l'UCIA pour le barbecue géant organisé pour la fête de la musique et regrette l'absence de musique pendant son déroulement.

Monsieur MASSON précise que l'esprit de la fête de la musique est basé sur des animations musicales volontaires et non pas sur l'organisation payante d'une soirée musicale.

➤ Madame FOUSSARD regrette que la jachère fleurie soit si peu respectée par les promeneurs.

➤ Monsieur BLONDEAU, au vu des résultats du concours des maisons fleuries, propose que la commune organise son propre concours pour favoriser et encourager le fleurissement des maisons broutaines.

➤ Monsieur BLONDEAU interroge ensuite Monsieur le maire sur le projet de zone bleue.

Monsieur MASSON lui répond que l'implantation d'une zone bleue sur la commune a déjà été envisagée et que le questionnaire, distribué par l'UCIA aux commerçants pour recueillir leur avis, avait donné un résultat avoisinant les 50 % pour et 50 % contre. Il précise qu'une nouvelle consultation (des clients cette fois) est envisagée par l'UCIA. Le résultat sera soumis à l'appréciation de la municipalité.

➤ Monsieur GRANGER demande la pose d'un panneau « stop » à la sortie du lotissement de Villoseau.

- **Madame PILON** signale que le passage piéton devant la Jardinerie n'est toujours pas réalisé.
 - **Monsieur RESTEGUE** lui répond que cette signalisation sera réalisée lors des travaux d'aménagement de l'entrée du parc d'activités, puis il annonce que le dimanche 4 septembre 2011 la communauté de communes du Perche-Gouet en partenariat avec la commune de Brou et le Pays Perche organisera la 3^{ème} édition de la fête des randonnées. Village des animations, village des producteurs – Pêche
 - **Madame SALIN** informe que la soirée des jeunes s'est très bien déroulée, réunissant cent participants dans une bonne ambiance. La recette brute réalisée = 453 €uros, recette nette = 338 €uros, permettra d'organiser au profit des résidents de la maison de retraite une sortie en calèche et un loto en septembre. Elle remercie pour leur participation Jacky COTTEREAU, Françoise THIRARD, Franck et Isabelle PINTE et Patrick SALIN.
 - **Monsieur COTTEREAU** annonce les manifestations qui se sont déroulées : Tour d'Eure-et-Loir – Fête de la musique (remerciements pour la participation des écoles, des élus, du personnel communal), et la tenue du Festival de Brou les 1^{er}, 2 et 3 juillet sur le thème du cirque présenté par l'association Côté Jeu-Nous et des marchés nocturnes qui se dérouleront les samedis 9 juillet et 6 août prochains.
 - **Monsieur KIBLOFF** annonce le lancement d'une souscription pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.
 - **Madame THIRARD** annonce l'organisation du forum des associations qui se tiendra le samedi 10 septembre – place des Halles et du projet de création d'une section athlétisme sur la commune.
 - **Monsieur MASSON** donne ensuite le bilan à ce jour de la commercialisation du lotissement des Jardins de Villoseau première et deuxième tranche, soit sur un total de soixante et un lots, trente neuf vendus dont dix sept dans le cadre du Pass Foncier. Vingt deux des lots vendus l'ont été à des résidents du canton, dont seize de Brou et sept à des résidents hors département. L'incidence sur la population peut être estimée à cent huit personnes supplémentaires dont quarante deux enfants (dix huit de Brou, vingt quatre de l'extérieur).
- Le prochain projet de lotissement débutera dès qu'il ne restera plus que dix lots à vendre sur le lotissement des Jardins de Villoseau.

Fin de séance : 23 heures 30